



Audit sur le travail déguisé

Par **cat**, le **08/10/2012 à 20:24**

Bonjour,rrrrEnseignante dans un service d'insertion, le Rectorat a embauché un cabinet pour réaliser un audit sur le travail de ce service.rnPour cela, ils essayent de faire passer des consultants pour des étudiants de Master à accueillir pour présenter notre travail. Est-ce légal ?rnUn consultant ne doit'il donc pas communiquer sur son travail et présenter sa méthodologie aux audités ? N'est-ce pas dans la déontologie d'un consultant ?rnSi oui, peut'on prévenir la CNIL ?rnrrnCat

Par **pat76**, le **09/10/2012 à 15:19**

BonjourrrrrVous pouvez toujours prévenir la CNIL qui estimera si il y a faute ou pas.